

Prix du procureur général du Manitoba pour la sécurité des collectivités

2008

Prix du révérend Harry Lehotsky pour l'activisme communautaire

Objectif

Ce prix a été nommé en l'honneur du révérend Lehotsky pour souligner sa contribution importante, son dévouement et son leadership continu dans les domaines de l'activisme et de la défense des intérêts de la collectivité. En s'engageant infatigablement à améliorer la qualité de son quartier du West End de Winnipeg, il a servi de modèle important, en informant et en encourageant les autres à travailler pour l'amélioration de la communauté et de la sécurité publique.

Le prix permet de reconnaître les efforts que fait un particulier pour renforcer les collectivités au Manitoba et, grâce à ses efforts, pour aider, directement ou indirectement, à obtenir une communauté plus sûre.

Sélection

Le lauréat sera sélectionné parmi les candidats nommés par des résidents du Manitoba, dans le cadre de l'appel de candidatures annuel du Prix du procureur général du Manitoba pour la sécurité des collectivités. Le comité établi par le procureur général procédera à cette sélection. Ce comité est formé de personnes représentant diverses approches visant la sécurité des collectivités, ainsi que d'un représentant de la famille Lehotsky ou de New Life Ministries.

Critères

Les activités d'un candidat doivent mener à des résultats positifs pour la sécurité publique au niveau du quartier ou de l'ensemble de la collectivité, et doivent démontrer :

- un activisme dépassant la simple défense verbale et politique, et aboutissant à des améliorations pratiques et tangibles dans la collectivité;
- un activisme soutenu qui soit confirmé et constant au fil du temps.

Un candidat :

- doit résider dans la région où l'activisme prend place;
- doit veiller à ce que ses activités ne soient pas financées uniquement par le gouvernement;
- ne DOIT pas être un membre de l'Assemblée législative du Manitoba ni un membre des comités d'organisation ou de sélection dans le cadre du Prix du procureur général pour la sécurité des collectivités.

Un candidat peut :

- être activiste par le biais de bénévolat ou d'un poste rémunéré;
- vivre dans n'importe quelle collectivité ou n'importe quel quartier du Manitoba.

Le prix

Le gouvernement du Manitoba accordera une contribution de 2 000 \$, provenant de son Fonds de prévention du crime, à un organisme de bienfaisance enregistré choisi par le lauréat. Cet organisme doit avoir un objectif qui vise directement ou indirectement l'amélioration de la sécurité des collectivités au Manitoba.

Remise du prix

Un représentant de Justice Manitoba communiquera avec le lauréat du prix quelques semaines avant la cérémonie de remise du Prix du procureur général du Manitoba pour la sécurité des collectivités. Le procureur général du Manitoba et un représentant de la famille Lehotsky ou de New Life Ministries remettront le prix au lauréat.

Veillez écrire en LETTRES MOULÉES ou DACTYLOGRAPHIER

Candidat (ou candidate)

Nom du projet ou de la personne : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Tél. : (dom.) _____

(trav.) _____

Auteur (ou auteure) de la proposition de candidature

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Tél. : (dom.) _____

(trav.) _____

Relation entre le candidat et l'auteur de la proposition de candidature :

Description du programme :

Comment la contribution du candidat a-t-elle permis d'apporter des améliorations pratiques et tangibles dans la collectivité et d'améliorer la sécurité publique?

Durée de service :

Depuis combien de temps le candidat participe-t-il à des activités visant l'amélioration de la communauté et de la sécurité publique?

Autres renseignements pertinents :

Pour qu'une proposition de candidature puisse être examinée, elle doit comporter la signature de deux témoins.

Les témoins sont des personnes qui, en plus de l'auteur de la proposition de candidature, peuvent témoigner des activités du candidat visant l'amélioration de la collectivité et de la sécurité publique.

Témoins :

Nom : _____	Nom : _____
Tél. : (dom.) _____	Tél. : (dom.) _____
(trav.) _____	(trav.) _____
Signature : _____	Signature : _____
Date : _____	Date : _____

Remarque : Le comité de sélection pourrait communiquer avec l'auteur de la proposition de candidature et les témoins afin d'obtenir des renseignements complémentaires permettant de clarifier certains points.

L'auteur de la proposition de candidature certifie que les renseignements sont exacts et assume l'entière responsabilité de toute déclaration trompeuse pouvant figurer sur le formulaire de mise en candidature ou fournie au comité de sélection.

Dès qu'un formulaire de mise en candidature dûment rempli est accepté, Justice Manitoba se réserve le droit de reproduire, en entier ou en partie, les renseignements qui y figurent. Il est possible de se procurer d'autres exemplaires de ce formulaire à l'adresse www.gov.mb.ca. Rendez-vous à la page d'accueil de Justice Manitoba et cliquez sur « Sécurité des communautés ».

Signature de l'auteur de la proposition de candidature _____ Date _____

Veillez envoyer le formulaire de mise en candidature dûment rempli à l'adresse suivante :

Prix du Manitoba pour la sécurité des collectivités
405, Broadway, bureau 1510
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
ou
l'envoyer par télécopieur au : 204 948-2113
Téléphone : 204 945-0493
Sans frais : 1 800 282-8069 (poste 945-0493)

Date limite : le 17 octobre 2008